

et de lui demander de vouloir bien se rendre aux désirs de la *Société*, en lui faisant don d'une *statue* pour couronner son monument.

Après quelques préliminaires et pourparlers avec le consul français, *baron* Gauldrée Boileau, le *prince* se rendit gracieusement à la demande de la *Société*.

ARTICLE QUATORZIÈME.

**LA MAISON OU FUT TRANSPORTÉ LE CORPS DU
GÉNÉRAL MONTGOMERY.**

(1er janvier 1776.)

1659-1891.

La propriété où se trouvait cette maison en 1890, fut acquise du *shérif*, pour une somme de \$1,324, le 5 octobre 1867, par L. de G. Baillairgé, dans une cause de William Hossack et autres, contre James McEwan curateur de Thomas Botherill.

Elle était située sur le côté de la rue Saint-Louis, au nord, vis-à-vis l'ancienne résidence du juge Dunn, étant la deuxième à l'est du coin de la rue Sainte-Ursule où se trouve *l'hôtel de ville* sur le coin opposé. Elle appartenait, en 1776, à François Gaubert, tonnellerie. Le terrain a 20 $\frac{3}{4}$ pieds de front et 148 pieds de profondeur.

La maison était d'un seul étage, en grosses pièces de bois, jointoyées et crépies au mortier, sur un solage en pierre, à l'ancienne mode française. Du côté de la rue Saint-Louis, elle avait une porte au centre et une fenêtre, chaque côté, dans le rez-de-chaussée, et deux lucarnes dans le grenier dont la toiture était couverte de bardeaux.

Cette maison avait été construite, paraît-il, en 1659, lorsque le terrain était couvert de bois debout ; c'est ce bois qui aurait servi à sa construction. On lui faisait sa toilette d'année en année.

Elle était occupée, avant sa démolition, par Talbot et cie, qui